Ordre de méthode

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau des Diplômes de l'Enseignement Technique** **1 ter avenue de Lowendal** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2020-328** **04/06/2020**

Date de mise en application : 10/06/2020
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 01/07/2020
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Modalités de consultation, proposées aux équipes pédagogiques, du référentiel de diplôme du baccalauréat professionnel « technicien conseil vente en alimentation »* (TCVA), mis en œuvre dans les établissements de l'enseignement agricole à compter de la rentrée 2021

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Services régionaux de la formation et du développement Services de la formation et du développement Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelles Agricole Etablissements d'enseignement agricole privés sous contrat Fédérations de l'enseignement agricole privés sous contrat

Résumé : Le projet de référentiel rénové de la spécialité du baccalauréat professionnel TCVA est mis en ligne à partir du 10 juin 2020 pour consultation jusqu'au 1er juillet 2020.

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Ordre de méthode

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau des Diplômes de l'Enseignement Technique** **1 ter avenue de Lowendal** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service**

Date de mise en application : 10/06/2020

Date limite de réponse : 1/07/2020

Nombre d'annexes : 1

Objet : Modalités de consultation, proposées aux équipes pédagogiques, du référentiel de diplôme du baccalauréat professionnel « technicien conseil vente en alimentation »* (TCVA), mis en œuvre dans les établissements de l'enseignement agricole à compter de la rentrée 2021.

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Services régionaux de la formation et du développement Services de la formation et du développement Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelles Agricoles Etablissements d'enseignement agricole privés sous contrat Fédérations de l'enseignement agricole privés sous contrat

Résumé : Le projet de référentiel rénové de la spécialité du baccalauréat professionnel TCVA est mis en ligne à partir du 10 juin 2020 pour consultation jusqu'au 1er juillet 2020.

Mots-clés : consultation équipes pédagogiques, baccalauréat professionnel « technicien conseil vente en alimentation »*

**Libellé provisoire*

La présente note de service a pour objet de préciser les modalités de la consultation des équipes pédagogiques des établissements qui mettront en place, à partir de la rentrée scolaire 2021, le référentiel de diplôme rénové du baccalauréat professionnel « technicien conseil vente en alimentation »* (TCVA)

Est consultable :

- le projet de référentiel du diplôme rénové du baccalauréat professionnel « technicien conseil vente en alimentation »*

Le document est mis en ligne à partir du 10 juin 2020 pour une consultation dans les établissements jusqu'au 1er juillet 202O.

Les documents sont accessibles sur le site Chlorofil.fr dans le répertoire « actualités » à l'adresse suivante :

https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bac-pro

Ils sont téléchargeables au format PDF lisible avec le logiciel Acrobat Reader.
Les équipes et/ou les enseignants sont invités à transmettre leurs remarques jusqu'au 1er juillet 2020 par courrier électronique à l'adresse suivante :

consultation-bac-pro-tcva.dger@agriculture.gouv.fr

Les remarques seront analysées par les services de la DGER concernés.

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche

Isabelle CHMITELIN